

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2026 AU SIEGE DE LA CCPEIF - 22 RUE DE SAVONNIERE A EPERNON

Nombre de conseillers :

Membres en exercice : 66
Membres présents : 60
Votants : 66 dont 5 pouvoirs
Absents excusés : 0

Date de la convocation : Jeudi 02 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 11 avril 2026 à 9h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence temporaire de Catherine DEBRAY, doyenne d'âge de l'assemblée, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élu ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (61) : AFOUADAS Youssef, ALAMICHEL Bruno, AUFFRAY Philippe, BEBIN Emmanuel, BENNETOT Arnaud, BIDOLI Lydie, BOUCHAUDY Béatrice, BOUCHER Pascal, BOUR Loïc, BRETON LEYMARIE Christine, CAILLE CAYZAC Hélène, CAMUEL Annie, CHANFRAU Dominique, CLARISSE Céline, DAGUET Laurent, DE MISCAULT Bertrand, DEBOUCHAUD Yoann, DEBRAY Catherine, DESTOUCHES Xavier, DONNAT Anne Hélène, DROUET Benoît, DUCERF Jean-Luc, FREBOURG Vincent, GARNIER Gérald, GOURIELLEC Christine, GRONBORG Ann, GUERIN Ann-Gaël, HARDY-HOUDAS Fabienne, HERVE Régis, JEANDEY Antoine, KLEINPOORT Julie, LAMBERT Sylvain, LEFEVRE David, LEGRAND Anaïs, LEMOINE Stéphane, LUSZEZYSZYN Bruno, MARIE Jérémy, MARIE Jean-Noël, MARIE Yves, MARIE Xavier-François, MILOCHAU Serge, MORIZET Emmanuel, PAUVERT-REMY Laeticia, PELLETIER Nicolas, PICHOT Julien, PILI Giovanni, RIBAUT Alain, RIBEIRO KUNTZ Catia, ROLAND Sylvie, ROUX Carine, RUAUT Jean-Pierre, SAYEDE Frédéric, SEGARD Eric, SONNIC Mathias, TEIXEIRA Francisco, THOMAS Frédéric, VIDON Jean-Loup, VILLERY Patrick, LEFEBVRE Nadia, MAUPOU Emmanuel, SEIGNEURY Stéphane.

Absents excusés ayant donné pouvoir (5) : BESNARD Régine, BOISSET Isabelle, BRUN Ludovic, BULIARD Jean-François, ROZET David, BOISSET Isabelle.

Absents excusés (0)

Le secrétariat de séance est assuré par Annie CAMUEL désignée à l'unanimité.

**

Ordre du jour :

- DÉSIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 FEVRIER 2026
- 1. ELECTION DU PRESIDENT
- 2. DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS
- 3. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS
- 4. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL ET DE L'ARTICLE L.5214-8 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
- > Informations – Questions diverses

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION N° 26_04_01 – ELECTION DU PRESIDENT SOUS LA PRESIDENCE DU DOYEN D'AGE

Membres en exercice : 66
Membres présents : 60
Votants : 66 dont 5 pouvoirs
Absents excusés : 0

Date de la convocation : Jeudi 02 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 11 avril 2026 à 9h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence temporaire de Catherine DEBRAY, doyenne d'âge de l'assemblée, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élu ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (61) : AFOUADAS Youssef, ALAMICHEL Bruno, AUFFRAY Philippe, BEBIN Emmanuel, BENNETOT Arnaud, BIDOLI Lydie, BOUCHAUDY Béatrice, BOUCHER Pascal, BOUR Loïc, BRETON LEYMARIE Christine, CAILLE CAYZAC Hélène, CAMUEL Annie, CHANFRAU Dominique, CLARISSE Céline, DAGUET Laurent, DE MISCAULT Bertrand, DEBOUCHAUD Yoann, DEBRAY Catherine, DESTOUCHES Xavier, DONNAT Anne Hélène, DROUET Benoit, DUCERF Jean-Luc, FREBOURG Vincent, GARNIER Gérald, GOURIELLEC Christine, GRONBORG Ann, GUERIN Ann-Gaël, HARDY-HOUDAS Fabienne, HERVE Régis, JEANDEY Antoine, KLEINPOORT Julie, LAMBERT Sylvain, LEFEVRE David, LEGRAND Anaïs, LEMOINE Stéphane, LUSZEZYSZYN Bruno, MARIE Jérémy, MARIE Jean-Noël, MARIE Yves, MARIE Xavier-François, MILOCHAU Serge, MORIZET Emmanuel, PAUVERT-REMY Laeticia, PELLETIER Nicolas, PICHOT Julien, PILI Giovanni, RIBAUT Alain, RIBEIRO KUNTZ Catia, ROLAND Sylvie, ROUX Carine, RUAUT Jean-Pierre, SAYEDE Frédéric, SEGARD Eric, SONNIC Mathias, TEIXEIRA Francisco, THOMAS Frédéric, VIDON Jean-Loup, VILLERY Patrick, LEFEBVRE Nadia, MAUPOU Emmanuel, SEIGNEURY Stéphane.

Absents excusés ayant donné pouvoir (5) : BESNARD Régine, BOISSET Isabelle, BRUN Ludovic, BULIARD Jean-François, ROZET David, BOISSET Isabelle.

Absents excusés (0)

Le secrétariat de séance est assuré par Annie CAMUEL désignée à l'unanimité.

**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-1, L. 5211-9 et L. 2122-7 relatifs à l'élection de l'exécutif d'un EPCI

Considérant que le Président est élu au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Mme Catherine DEBRAY, Présidente de séance a proposé au Conseil communautaire de désigner deux assesseurs pour constituer le bureau. Monsieur Sylvain LAMBERT et Madame Nadia LEFEBVRE ont été désigné assesseurs.

Mme Catherine DEBRAY, Présidente de séance demande qui se porte candidat au sein de l'assemblée.

- Stéphane LEMOINE, conseiller communautaire, se porte candidat.
- Jean-Pierre RUAUT, conseiller communautaire se porte candidat.

Le vote se déroule à bulletin secret, avec enveloppe. Chaque conseiller communautaire a remis son bulletin de vote, écrit sur papier blanc, dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents ayant pris part au vote : 66

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 66
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 66
- A déduire : bulletins blancs ou nuls (conformément à l'article L.65 et L.66 du code électoral) : 0
- Reste pour le nombre de suffrage exprimés : 66

Majorité absolue : 34

ONT OBTENU :

- Stéphane LEMOINE : 39 voix
- Jean-Pierre RUAUT : 27 voix

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après avoir procédé aux votes

M. Stéphane LEMOINE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

**

DELIBERATION N° 26_04_02 – DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Membres en exercice : 66
 Membres présents : 60
 Votants : 66 dont 5 pouvoirs
 Absents excusés : 0

Date de la convocation : Jeudi 02 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 11 avril 2026 à 9h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence temporaire de Catherine DEBRAY, doyenne d'âge de l'assemblée, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élu ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (61) : AFOUADAS Youssef, ALAMICHEL Bruno, AUFFRAY Philippe, BEBIN Emmanuel, BENNETOT Arnaud, BIDOLI Lydie, BOUCHAUDY Béatrice, BOUCHER Pascal, BOUR Loïc, BRETON LEYMARIE Christine, CAILLE CAYZAC Hélène, CAMUEL Annie, CHANFRAU Dominique, CLARISSE Céline, DAGUET Laurent, DE MISCAULT Bertrand, DEBOUCHAUD Yoann, DEBRAY Catherine, DESTOUCHES Xavier, DONNAT Anne Hélène, DROUET Benoit, DUCERF Jean-Luc, FREBOURG Vincent, GARNIER Gérald, GOURIELLEC Christine, GRONBORG Ann, GUERIN Ann-Gaël, HARDY-HOUDAS Fabienne, HERVE Régis, JEANDEY Antoine, KLEINPOORT Julie, LAMBERT Sylvain, LEFEVRE David, LEGRAND Anaïs, LEMOINE Stéphane, LUSZEZYSZYN Bruno, MARIE Jérémy, MARIE Jean-Noël, MARIE Yves, MARIE Xavier-François, MILOCHAU Serge, MORIZET Emmanuel, PAUVERT-REMY Laeticia, PELLETIER Nicolas, PICHOT Julien, PILI Giovanni, RIBAUT Alain, RIBEIRO KUNTZ Catia, ROLAND Sylvie, ROUX Carine, RUAUT Jean-Pierre, SAYEDE Frédéric, SEGARD Eric, SONNIC Mathias, TEIXEIRA Francisco, THOMAS Frédéric, VIDON Jean-Loup, VILLERY Patrick, LEFEBVRE Nadia, MAUPOU Emmanuel, SEIGNEURY Stéphane.

Absents excusés ayant donné pouvoir (5) : BESNARD Régine, BOISSET Isabelle, BRUN Ludovic, BULIARD Jean-François, ROZET David, BOISSET Isabelle.

Absents excusés (0)

Le secrétariat de séance est assuré par Annie CAMUEL désignée à l'unanimité.

**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-10,

Vu les statuts en vigueur de la Communauté de communes,

Considérant que l'organe délibérant détermine le nombre de Vice-Présidents, sans que ce nombre ne puisse être supérieur à 20% arrondi à l'entier supérieur de l'effectif total de l'organe délibérant, soit 14 vice-présidents pour la CCPEIF.

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de la disposition citée ci-dessus sans pouvoir dépasser le nombre de quinze.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer à treize (13) le nombre de Vice-Présidents de la CCPEIF.

DECLARE que le Bureau communautaire sera composé du Président et des treize (13) vice-présidents élus par le Conseil communautaire.

**

DELIBERATION N° 26_04_03 – ELECTION DU 1^{ER} VICE-PRESIDENT

Membres en exercice : 66

Membres présents : 60

Votants : 66 dont 5 pouvoirs

Absents excusés : 0

Date de la convocation : Jeudi 02 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 11 avril 2026 à 9h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence temporaire de Catherine DEBRAY, doyenne d'âge de l'assemblée, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élu ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (61) : AFOUADAS Youssef, ALAMICHEL Bruno, AUFFRAY Philippe, BEBIN Emmanuel, BENNETOT Arnaud, BIDOLI Lydie, BOUCHAUDY Béatrice, BOUCHER Pascal, BOUR Loïc, BRETON LEYMARIE Christine, CAILLE CAYZAC Hélène, CAMUEL Annie, CHANFRAU Dominique, CLARISSE Céline, DAGUET Laurent, DE MISCAULT Bertrand, DEBOUCHAUD Yoann, DEBRAY Catherine, DESTOUCHES Xavier, DONNAT Anne Hélène, DROUET Benoît, DUCERF Jean-Luc, FREBOURG Vincent, GARNIER Gérald, GOURIELLEC Christine, GRONBORG Ann, GUERIN Ann-Gaël, HARDY-HOUDAS Fabienne, HERVE Régis, JEANDEY Antoine, KLEINPOORT Julie, LAMBERT Sylvain, LEFEVRE David, LEGRAND Anaïs, LEMOINE Stéphane, LUSZEZYSZYN Bruno, MARIE Jérémy, MARIE Jean-Noël, MARIE Yves, MARIE Xavier-François, MILOCHAU Serge, MORIZET Emmanuel, PAUVERT-REMY Laeticia, PELLETIER Nicolas, PICHOT Julien, PILI Giovanni, RIBAUT Alain, RIBEIRO KUNTZ Catia, ROLAND Sylvie, ROUX Carine, RUAUT Jean-Pierre, SAYEDE Frédéric, SEGARD Eric, SONNIC Mathias, TEIXEIRA Francisco, THOMAS Frédéric, VIDON Jean-Loup, VILLERY Patrick, LEFEBVRE Nadia, MAUPOU Emmanuel, SEIGNEURY Stéphane.

Absents excusés ayant donné pouvoir (6) : BESNARD Régine, BOISSET Isabelle, BRUN Ludovic, BULIARD Jean-François, ROZET David,

Absents excusés (0)

Le secrétariat de séance est assuré par Annie CAMUEL désignée à l'unanimité.

**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-1, L. 5211-9 et L. 2122-7 relatifs à l'élection de l'exécutif d'un EPCI,

Vu la délibération 26_04_02 portant création de 13 postes de Vice-Présidents,

Considérant que les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est procédé à l'élection du 1^{er} Vice-Président.

Le Président demande qui se porte candidat au sein de l'assemblée.

- Philippe AUFFRAY, conseiller communautaire, se porte candidat.

Le Président enregistre la candidature de M. Philippe AUFFRAY.

Le Président demande si d'autres personnes souhaite se porter candidat.

Le vote se déroule à bulletin secret, avec enveloppe. Chaque conseiller communautaire a remis son bulletin de vote, écrit sur papier blanc, dans l'urne prévue à cet effet.

Le nombre de conseillers appelé à voter est de 66 dont 5 pouvoirs.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents ayant pris part au vote : 66
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 66
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 66
- A déduire : bulletins blancs ou nuls (conformément à l'article L.65 et L.66 du code électoral) : 11
- Reste pour le nombre de suffrage exprimés : 55

Majorité absolue : 34

ONT OBTENU :

- Philippe AUFFRAY : 50 voix
- Jean-Pierre RUAUT : 2 voix
- Jean-Luc DUCERF : 2 voix
- Loïc BOUR : 1 voix

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après avoir procédé aux votes,

Philippe AUFFRAY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé 1^{er} Vice-Président.

**

DELIBERATION N° 26_04_04 – ELECTION DU 2^{EME} VICE-PRESIDENT

Membres en exercice : 66

Membres présents : 60

Votants : 66 dont 5 pouvoirs

Absents excusés : 0

Date de la convocation : Jeudi 02 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 11 avril 2026 à 9h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence temporaire de Catherine DEBRAY, doyenne d'âge de l'assemblée, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élu ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (61) : AFOUADAS Youssef, ALAMICHEL Bruno, AUFFRAY Philippe, BEBIN Emmanuel, BENNETOT Arnaud, BIDOLI Lydie, BOUCHAUDY Béatrice, BOUCHER Pascal, BOUR Loïc, BRETON LEYMARIE Christine, CAILLE CAYZAC Hélène, CAMUEL Annie, CHANFRAU Dominique, CLARISSE Céline, DAGUET Laurent, DE MISCAULT Bertrand, DEBOUCHAUD Yoann, DEBRAY Catherine, DESTOUCHES Xavier, DONNAT Anne Hélène, DROUET Benoit, DUCERF Jean-Luc, FREBOURG Vincent, GARNIER Gérald, GOURIELLEC Christine, GRONBORG Ann, GUERIN Ann-Gaël, HARDY-HOUDAS Fabienne, HERVE Régis, JEANDEY Antoine, KLEINPOORT Julie, LAMBERT Sylvain, LEFEVRE David, LEGRAND Anaïs, LEMOINE Stéphane, LUSZEZYSZYN Bruno, MARIE Jérémy, MARIE Jean-Noël, MARIE Yves, MARIE Xavier-François, MILOCHAU Serge, MORIZET Emmanuel, PAUVERT-REMY Laeticia, PELLETIER Nicolas, PICHOT Julien, PILI Giovanni, RIBAUT Alain, RIBEIRO KUNTZ Catia, ROLAND Sylvie, ROUX Carine, RUAUT Jean-Pierre, SAYEDE Frédéric, SEGARD Eric, SONNIC Mathias, TEIXEIRA Francisco, THOMAS Frédéric, VIDON Jean-Loup, VILLERY Patrick, LEFEBVRE Nadia, MAUPOU Emmanuel, SEIGNEURY Stéphane.

Absents excusés ayant donné pouvoir (5) : BESNARD Régine, BOISSET Isabelle, BRUN Ludovic, BULIARD Jean-François, ROZET David, BOISSET Isabelle.

Absents excusés (0)

Le secrétariat de séance est assuré par Annie CAMUEL désignée à l'unanimité.

**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-1, L. 5211-9 et L. 2122-7 relatifs à l'élection de l'exécutif d'un EPCI,

Vu la délibération 26_04_02 portant création de 13 postes de Vice-Présidents,

Considérant que les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est procédé à l'élection du 2ème Vice-Président.

Le Président demande qui se porte candidat au sein de l'assemblée.

- DUCERF Jean-Luc, conseiller communautaire, se porte candidat.

Le Président enregistre la candidature de M. Jean-Luc DUCERF.

Le Président demande si d'autres personnes souhaite se porter candidat.

Le vote se déroule à bulletin secret, avec enveloppe. Chaque conseiller communautaire a remis son bulletin de vote, écrit sur papier blanc, dans l'urne prévue à cet effet.

Le nombre de conseillers appelé à voter est de 66 dont 5 pouvoirs.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents ayant pris part au vote : 66
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 66
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 66
- A déduire : bulletins blancs ou nuls (conformément à l'article L.65 et L.66 du code électoral) : 12
- Reste pour le nombre de suffrage exprimés : 54

Majorité absolue : 34

ONT OBTENU :

- Jean-Luc DUCERF : 48 voix
- Jean-Pierre RUAUT : 6 voix

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après avoir procédé aux votes,

Jean-Luc DUCERF ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé 2ème Vice-Président.

**

DELIBERATION N° 26_04_05 – ELECTION DU 3^{EME} VICE-PRESIDENT

Membres en exercice : 66

Membres présents : 60

Votants : 66 dont 5 pouvoirs

Absents excusés : 0

Date de la convocation : Jeudi 02 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 11 avril 2026 à 9h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence temporaire de Catherine DEBRAY, doyenne d'âge de l'assemblée, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élu ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (61) : AFOUADAS Youssef, ALAMICHEL Bruno, AUFFRAY Philippe, BEBIN Emmanuel, BENNETOT Arnaud, BIDOLI Lydie, BOUCHAUDY Béatrice, BOUCHER Pascal, BOUR Loïc, BRETON LEYMARIE Christine, CAILLE CAYZAC Hélène, CAMUEL Annie, CHANFRAU Dominique, CLARISSE Céline, DAGUET Laurent, DE MISCAULT Bertrand, DEBOUCHAUD Yoann, DEBRAY Catherine, DESTOUCHES Xavier, DONNAT Anne Hélène, DROUET Benoît, DUCERF Jean-Luc, FREBOURG Vincent, GARNIER Gérald, GOURIELLEC Christine, GRONBORG Ann, GUERIN Ann-Gaël, HARDY-HOUDAS Fabienne, HERVE Régis, JEANDEY Antoine, KLEINPOORT Julie, LAMBERT Sylvain, LEFEVRE David, LEGRAND Anaïs, LEMOINE Stéphane, LUSZEZYSZYN Bruno, MARIE Jérémy, MARIE Jean-Noël, MARIE Yves, MARIE Xavier-François, MILOCHAU Serge, MORIZET Emmanuel, PAUVERT-REMY Laeticia, PELLETIER Nicolas, PICHOT Julien, PILI Giovanni, RIBAUT Alain, RIBEIRO KUNTZ Catia, ROLAND Sylvie, ROUX Carine, RUAUT Jean-Pierre, SAYEDE Frédéric, SEGARD Eric, SONNIC Mathias, TEIXEIRA Francisco, THOMAS Frédéric, VIDON Jean-Loup, VILLERY Patrick, LEFEBVRE Nadia, MAUPOU Emmanuel, SEIGNEURY Stéphane.

Absents excusés ayant donné pouvoir (5) : BESNARD Régine, BOISSET Isabelle, BRUN Ludovic, BULIARD Jean-François, ROZET David.

Absents excusés (0)

Le secrétariat de séance est assuré par Annie CAMUEL désignée à l'unanimité.

**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-1, L. 5211-9 et L. 2122-7 relatifs à l'élection de l'exécutif d'un EPCI,

Vu la délibération 26_04_02 portant création de 13 postes de Vice-Présidents,

Considérant que les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est procédé à l'élection du 3ème Vice-Président.

Le Président demande qui se porte candidat au sein de l'assemblée.

- MARIE Yves, conseiller communautaire, se porte candidat.

Le Président enregistre la candidature de M. Yves MARIE.

Le Président demande si d'autres personnes souhaite se porter candidat.

Le vote se déroule à bulletin secret, avec enveloppe. Chaque conseiller communautaire a remis son bulletin de vote, écrit sur papier blanc, dans l'urne prévue à cet effet.

Le nombre de conseillers appelé à voter est de 66 dont 5 pouvoirs.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents ayant pris part au vote : 66
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 66
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 66
- A déduire : bulletins blancs ou nuls (conformément à l'article L.65 et L.66 du code électoral) : 11
- Reste pour le nombre de suffrage exprimés : 55

Majorité absolue : 34

ONT OBTENU :

- Yves MARIE : 45 voix
- Jean-Pierre RUAUT : 10 voix

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après avoir procédé aux votes,

Yves MARIE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé 3ème Vice-Président.

DELIBERATION N° 26_04_06 – ELECTION DU 4^{EME} VICE-PRESIDENT

Membres en exercice : 66
Membres présents : 60
Votants : 66 dont 5 pouvoirs
Absents excusés : 0

Date de la convocation : Jeudi 02 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 11 avril 2026 à 9h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence temporaire de Catherine DEBRAY, doyenne d'âge de l'assemblée, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élu ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (61): AFOUADAS Youssef, ALAMICHEL Bruno, AUFFRAY Philippe, BEBIN Emmanuel, BENNETOT Arnaud, BIDOLI Lydie, BOUCHAUDY Béatrice, BOUCHER Pascal, BOUR Loïc, BRETON LEYMARIE Christine, CAILLE CAYZAC Hélène, CAMUEL Annie, CHANFRAU Dominique, CLARISSE Céline, DAGUET Laurent, DE MISCAULT Bertrand, DEBOUCHAUD Yoann, DEBRAY Catherine, DESTOUCHES Xavier, DONNAT Anne Hélène, DROUET Benoit, DUCERF Jean-Luc, FREBOURG Vincent, GARNIER Gérald, GOURIELLEC Christine, GRONBORG Ann, GUERIN Ann-Gaël, HARDY-HOUDAS Fabienne, HERVE Régis, JEANDEY Antoine, KLEINPOORT Julie, LAMBERT Sylvain, LEFEVRE David, LEGRAND Anaïs, LEMOINE Stéphane, LUSZEZYSZYN Bruno, MAIRE Jérémy, MARIE Jean-Noël, MARIE Yves, MARIE Xavier-François, MILOCHAU Serge, MORIZET Emmanuel, PAUVERT-REMY Laetitia, PELLETIER Nicolas, PICHOT Julien, PILI Giovanni, RIBAUT Alain, RIBEIRO KUNTZ Catia, ROLAND Sylvie, ROUX Carine, RUAUT Jean-Pierre, SAYEDE Frédéric, SEGARD Eric, SONNIC Mathias, TEIXEIRA Francisco, THOMAS Frédéric, VIDON Jean-Loup, VILLERY Patrick, LEFEBVRE Nadia, MAUPOU Emmanuel, SEIGNEURY Stéphane.

Absents excusés ayant donné pouvoir (5): BESNARD Régine, BOISSET Isabelle, BRUN Ludovic, BULIARD Jean-François, ROZET David.

Absents excusés (0)

Le secrétariat de séance est assuré par Annie CAMUEL désignée à l'unanimité.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-1, L. 5211-9 et L. 2122-7 relatifs à l'élection de l'exécutif d'un EPCI,

Vu la délibération 26_04_02 portant création de 13 postes de Vice-Présidents,

Considérant que les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est procédé à l'élection du 4^{ème} Vice-Président.

Le Président demande qui se porte candidat au sein de l'assemblée.

- BOUR Loïc, conseiller communautaire, se porte candidat.

Le Président enregistre la candidature de M. Loïc BOUR.

Le Président demande si d'autres personnes souhaite se porter candidat.

Le vote se déroule à bulletin secret, avec enveloppe. Chaque conseiller communautaire a remis son bulletin de vote, écrit sur papier blanc, dans l'urne prévue à cet effet.

Le nombre de conseillers appelé à voter est de 66 dont 6 pouvoirs.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents ayant pris part au vote : 66
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 66

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 66
- A déduire : bulletins blancs ou nuls (conformément à l'article L.65 et L.66 du code électoral) : 11
- Reste pour le nombre de suffrage exprimés : 55

Majorité absolue : 34

ONT OBTENU :

- Loïc BOUR : 51 voix
- Jean-Pierre RUAUT : 4 voix

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après avoir procédé aux votes,

Loïc BOUR ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé 4ème Vice-Président.

**

DELIBERATION N° 26_04_07 – ELECTION DU SEME VICE-PRESIDENT

Membres en exercice : 66

Membres présents : 60

Votants : 66 dont 5 pouvoirs

Absents excusés : 0

Date de la convocation : Jeudi 02 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 11 avril 2026 à 9h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence temporaire de Catherine DEBRAY, doyenne d'âge de l'assemblée, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élu ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (61) : AFOUADAS Youssef, ALAMICHEL Bruno, AUFFRAY Philippe, BEBIN Emmanuel, BENNETOT Arnaud, BIDOLI Lydie, BOUCHAUDY Béatrice, BOUCHER Pascal, BOUR Loïc, BRETON LEYMARIE Christine, CAILLE CAYZAC Hélène, CAMUEL Annie, CHANFRAU Dominique, CLARISSE Céline, DAGUET Laurent, DE MISCAULT Bertrand, DEBOUCHAUD Yoann, DEBRAY Catherine, DESTOUCHES Xavier, DONNAT Anne Hélène, DROUET Benoit, DUCERF Jean-Luc, FREBOURG Vincent, GARNIER Gérald, GOURIELLEC Christine, GRONBORG Ann, GUERIN Ann-Gaël, HARDY-HOUDAS Fabienne, HERVE Régis, JEANDEY Antoine, KLEINPOORT Julie, LAMBERT Sylvain, LEFEVRE David, LEGRAND Anaïs, LEMOINE Stéphane, LUSZEZYSZYN Bruno, MAIRE Jérémy, MARIE Jean-Noël, MARIE Yves, MARIE Xavier-François, MILOCHAU Serge, MORIZET Emmanuel, PAUVERT-REMY Laetitia, PELLETIER Nicolas, PICHOT Julien, PILI Giovanni, RIBAUT Alain, RIBEIRO KUNTZ Catia, ROLAND Sylvie, ROUX Carine, RUAUT Jean-Pierre, SAYEDE Frédéric, SEGARD Eric, SONNIC Mathias, TEIXEIRA Francisco, THOMAS Frédéric, VIDON Jean-Loup, VILLERY Patrick, LEFEBVRE Nadia, MAUPOU Emmanuel, SEIGNEURY Stéphane.

Absents excusés ayant donné pouvoir (5) : BESNARD Régine, BOISSET Isabelle, BRUN Ludovic, BULIARD Jean-François, ROZET David.

Absents excusés (0)

Le secrétariat de séance est assuré par Annie CAMUEL désignée à l'unanimité.

**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-1, L. 5211-9 et L. 2122-7 relatifs à l'élection de l'exécutif d'un EPCI,

Vu la délibération 26_04_02 portant création de 13 postes de Vice-Présidents,

Considérant que les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est procédé à l'élection du 5ème Vice-Président.

Le Président demande qui se porte candidat au sein de l'assemblée.

- CAMUEL Annie, conseiller communautaire, se porte candidat.

Le Président enregistre la candidature de Mme. Annie CAMUEL.

Le Président demande si d'autres personnes souhaite se porter candidat.

Le vote se déroule à bulletin secret, avec enveloppe. Chaque conseiller communautaire a remis son bulletin de vote, écrit sur papier blanc, dans l'urne prévue à cet effet.

Le nombre de conseillers appelé à voter est de 66 dont 5 pouvoirs.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents ayant pris part au vote : 66
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 66
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 66
- A déduire : bulletins blancs ou nuls (conformément à l'article L.65 et L.66 du code électoral) : 8
- Reste pour le nombre de suffrage exprimés : 58

Majorité absolue : 34

ONT OBTENU :

- Annie CAMUEL : 48 voix
- Jean-Pierre RUAUT : 10 voix

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après avoir procédé aux votes,

Annie CAMUEL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé 5ème Vice-Présidente.

**

DELIBERATION N° 26_04_08 – ELECTION DU 6EME VICE-PRESIDENT

Membres en exercice : 66

Membres présents : 60

Votants : 66 dont 5 pouvoirs

Absents excusés : 0

Date de la convocation : Jeudi 02 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 11 avril 2026 à 9h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence temporaire de Catherine DEBRAY, doyenne d'âge de l'assemblée, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élu ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (61) : AFOUADAS Youssef, ALAMICHEL Bruno, AUFRAY Philippe, BEBIN Emmanuel, BENNETOT Arnaud, BIDOLI Lydie, BOUCHAUDY Béatrice, BOUCHER Pascal, BOUR Loïc, BRETON LEYMARIE Christine, CAILLE CAYZAC Hélène, CAMUEL Annie, CHANFRAU Dominique, CLARISSE Céline, DAGUET Laurent, DE MISCAULT Bertrand, DEBOUCHAUD Yoann, DEBRAY Catherine, DESTOUCHES Xavier, DONNAT Anne Hélène, DROUET Benoit, DUCERF Jean-Luc, FREBOURG Vincent, GARNIER Gérald, GOURIELLEC Christine, GRONBORG Ann, GUERIN Ann-Gaël, HARDY-HOUDAS Fabienne, HERVE Régis, JEANDEY Antoine, KLEINPOORT Julie, LAMBERT Sylvain, LEFEVRE David, LEGRAND Anaïs, LEMOINE Stéphane, LUSZEZYSZYN Bruno, MAIRE Jérémy, MARIE Jean-Noël, MARIE Yves, MARIE Xavier-François, MILOCHAU Serge, MORIZET Emmanuel, PAUVERT-REMY Laetitia, PELLETIER Nicolas, PICHOT Julien, PILI Giovanni, RIBAUT Alain, RIBEIRO KUNTZ Catia, ROLAND Sylvie, ROUX Carine, RUAUT Jean-Pierre, SAYEDE Frédéric, SEGARD Eric, SONNIC Mathias, TEIXEIRA Francisco, THOMAS Frédéric, VIDON Jean-Loup, VILLERY Patrick, LEFEBVRE Nadia, MAUPOU Emmanuel, SEIGNEURY Stéphane.

Absents excusés ayant donné pouvoir (5) : BESNARD Régine, BOISSET Isabelle, BRUN Ludovic, BULIARD Jean-François, ROZET David.

Absents excusés (0)

Le secrétariat de séance est assuré par Annie CAMUEL désignée à l'unanimité.

**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-1, L. 5211-9 et L. 2122-7 relatifs à l'élection de l'exécutif d'un EPCI,

Vu la délibération 26_04_02 portant création de 13 postes de Vice-Présidents,

Considérant que les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est procédé à l'élection du 6ème Vice-Président.

Le Président demande qui se porte candidat au sein de l'assemblée.

- DONNAT Anne-Hélène, conseiller communautaire, se porte candidat.

Le Président enregistre la candidature de Mme. Anne-Hélène DONNAT.

Le Président demande si d'autres personnes souhaite se porter candidat.

Le vote se déroule à bulletin secret, avec enveloppe. Chaque conseiller communautaire a remis son bulletin de vote, écrit sur papier blanc, dans l'urne prévue à cet effet.

Le nombre de conseillers appelé à voter est de 66 dont 5 pouvoirs.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents ayant pris part au vote : 66
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 66
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 66
- A déduire : bulletins blancs ou nuls (conformément à l'article L.65 et L.66 du code électoral) : 14
- Reste pour le nombre de suffrage exprimés : 52

Majorité absolue : 34

ONT OBTENU :

- Marie-Hélène DONNAT : 49 voix
- Jean-Pierre RUAUT : 3 voix

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après avoir procédé aux votes,

Marie-Hélène DONNAT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé 6ème Vice-Présidente.

**

DELIBERATION N° 26_04_09 – ELECTION DU 7EME VICE-PRESIDENT

Membres en exercice : 66

Membres présents : 61

Votants : 66 dont 5 pouvoirs

Absents excusés : 0

Date de la convocation : Jeudi 02 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 11 avril 2026 à 9h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence temporaire de Catherine DEBRAY, doyenne d'âge de l'assemblée, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élu ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (61) : AFOUADAS Youssef, ALAMICHEL Bruno, AUFFRAY Philippe, BEBIN Emmanuel, BENNETOT Arnaud, BIDOLI Lydie, BOUCHAUDY Béatrice, BOUCHER Pascal, BOUR Loïc, BRETON LEYMARIE Christine, CAILLE CAYZAC Hélène, CAMUEL Annie, CHANFRAU Dominique, CLARISSE Céline, DAGUET Laurent, DE MISCAULT Bertrand, DEBOUCHAUD Yoann, DEBRAY Catherine, DESTOUCHES Xavier, DONNAT Anne Hélène, DROUET Benoit, DUCERF Jean-Luc, FREBOURG Vincent, GARNIER Gérald, GOURIELLEC Christine, GRONBORG Ann, GUERIN Ann-Gaël, HARDY-HOUDAS Fabienne, HERVE Régis, JEANDEY Antoine, KLEINPOORT Julie, LAMBERT Sylvain, LEFEVRE David, LEGRAND Anaïs, LEMOINE Stéphane, LUSZEZYSZYN Bruno, MAIRE Jérémy, MARIE Jean-Noël, MARIE Yves, MARIE Xavier-François, MILOCHAU Serge, MORIZET Emmanuel, PAUVERT-REMY Laetitia, PELLETIER Nicolas, PICHOT Julien, PILI Giovanni, RIBAUT Alain, RIBEIRO KUNTZ Catia, ROLAND Sylvie, ROUX Carine, RUAUT Jean-Pierre, SAYEDE Frédéric, SEGARD Eric, SONNIC Mathias, TEIXEIRA Francisco, THOMAS Frédéric, VIDON Jean-Loup, VILLERY Patrick, LEFEBVRE Nadia, MAUPOU Emmanuel, SEIGNEURY Stéphane.

Absents excusés ayant donné pouvoir (5) : BESNARD Régine, BOISSET Isabelle, BRUN Ludovic, BULIARD Jean-François, ROZET David.

Absents excusés (0)

Le secrétariat de séance est assuré par Annie CAMUEL désignée à l'unanimité.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-1, L. 5211-9 et L. 2122-7 relatifs à l'élection de l'exécutif d'un EPCI,

Vu la délibération 26_04_02 portant création de 13 postes de Vice-Présidents,

Considérant que les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est procédé à l'élection du 7ème Vice-Président.

Le Président demande qui se porte candidat au sein de l'assemblée.

- GRONBORG Ann, conseillère communautaire, se porte candidate.

Le Président enregistre la candidature de Mme. Ann GRONBORG.

Le Président demande si d'autres personnes souhaite se porter candidat.

Le vote se déroule à bulletin secret, avec enveloppe. Chaque conseiller communautaire a remis son bulletin de vote, écrit sur papier blanc, dans l'urne prévue à cet effet.

Le nombre de conseillers appelé à voter est de 66 dont 5 pouvoirs.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents ayant pris part au vote : 66
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 66
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 66
- A déduire : bulletins blancs ou nuls (conformément à l'article L.65 et L.66 du code électoral) : 6
- Reste pour le nombre de suffrage exprimés : 60

Majorité absolue : 34

ONT OBTENU :

- Ann GRONBORG : 49 voix
- Jean-Pierre RUAUT : 11 voix

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après avoir procédé aux votes,

Ann GRONBORG ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé 7ème Vice-Présidente.

**

DELIBERATION N° 26_04_10 – ELECTION DU 8EME VICE-PRESIDENT

Membres en exercice : 66

Membres présents : 61

Votants : 66 dont 5 pouvoirs

Absents excusés : 0

Date de la convocation : Jeudi 02 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 11 avril 2026 à 9h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence temporaire de Catherine DEBRAY, doyenne d'âge de l'assemblée, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élu ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (61) : AFOUADAS Youssef, ALAMICHEL Bruno, AUFRAY Philippe, BEBIN Emmanuel, BENNETOT Arnaud, BIDOLI Lydie, BOUCHAUDY Béatrice, BOUCHER Pascal, BOUR Loïc, BRETON LEYMARIE Christine, CAILLE CAYZAC Hélène, CAMUEL Annie, CHANFRAU Dominique, CLARISSE Céline, DAGUET Laurent, DE MISCAULT Bertrand, DEBOUCHAUD Yoann, DEBRAY Catherine, DESTOUCHES Xavier, DONNAT Anne Hélène, DROUET Benoit, DUCERF Jean-Luc, FREBOURG Vincent, GARNIER Gérald, GOURIELLEC Christine, GRONBORG Ann, GUERIN Ann-Gaël, HARDY-HOUDAS Fabienne, HERVE Régis, JEANDEY Antoine, KLEINPOORT Julie, LAMBERT Sylvain, LEFEVRE David, LEGRAND Anaïs, LEMOINE Stéphane, LUSZEZYSZYN Bruno, MAIRE Jérémy, MARIE Jean-Noël, MARIE Yves, MARIE Xavier-François, MILOCHAU Serge, MORIZET Emmanuel, PAUVERT-REMY Laetitia, PELLETIER Nicolas, PICHOT Julien, PILI Giovanni, RIBAUT Alain, RIBEIRO KUNTZ Catia, ROLAND Sylvie, ROUX Carine, RUAUT Jean-Pierre, SAYEDE Frédéric, SEGARD Eric, SONNIC Mathias, TEIXEIRA Francisco, THOMAS Frédéric, VIDON Jean-Loup, VILLERY Patrick, LEFEBVRE Nadia, MAUPOU Emmanuel, SEIGNEURY Stéphane.

Absents excusés ayant donné pouvoir (5) : BESNARD Régine, BOISSET Isabelle, BRUN Ludovic, BULIARD Jean-François, ROZET David.

Absents excusés (0)

Le secrétariat de séance est assuré par Annie CAMUEL désignée à l'unanimité.

**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-1, L. 5211-9 et L. 2122-7 relatifs à l'élection de l'exécutif d'un EPCI,

Vu la délibération 26_04_02 portant création de 13 postes de Vice-Présidents,

Considérant que les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est procédé à l'élection du 8ème Vice-Président.

Le Président demande qui se porte candidat au sein de l'assemblée.

- Eric SEGARD, conseiller communautaire, se porte candidat.

Le Président enregistre la candidature de M. Eric SEGARD.

Le Président demande si d'autres personnes souhaite se porter candidat.

Le vote se déroule à bulletin secret, avec enveloppe. Chaque conseiller communautaire a remis son bulletin de vote, écrit sur papier blanc, dans l'urne prévue à cet effet.

Le nombre de conseillers appelé à voter est de 66 dont 5 pouvoirs.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents ayant pris part au vote : 66
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 66
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 66
- A déduire : bulletins blancs ou nuls (conformément à l'article L.65 et L.66 du code électoral) : 8
- Reste pour le nombre de suffrage exprimés : 58

Majorité absolue : 34

ONT OBTENU :

- Eric SEGARD : 47 voix
- Jean-Pierre RUAUT : 11 voix

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après avoir procédé aux votes,

Eric SEGARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé 8ème Vice-Présidente.

**

DELIBERATION N° 26_04_11 – ELECTION DU 9EME VICE-PRESIDENT

Membres en exercice : 66

Membres présents : 61

Votants : 66 dont 5 pouvoirs

Absents excusés : 0

Date de la convocation : Jeudi 02 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 11 avril 2026 à 9h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence temporaire de Catherine DEBRAY, doyenne d'âge de l'assemblée, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élu ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (61) : AFOUADAS Youssef, ALAMICHEL Bruno, AUFRAY Philippe, BEBIN Emmanuel, BENNETOT Arnaud, BIDOLI Lydie, BOUCHAUDY Béatrice, BOUCHER Pascal, BOUR Loïc, BRETON LEYMARIE Christine, CAILLE CAYZAC Hélène, CAMUEL Annie, CHANFRAU Dominique, CLARISSE Céline, DAGUET Laurent, DE MISCAULT Bertrand, DEBOUCHAUD Yoann, DEBRAY Catherine, DESTOUCHES Xavier, DONNAT Anne Hélène, DROUET Benoit, DUCERF Jean-Luc, FREBOURG Vincent, GARNIER Gérald, GOURIELLEC Christine, GRONBORG Ann, GUERIN Ann-Gaël, HARDY-HOUDAS Fabienne, HERVE Régis, JEANDEY Antoine, KLEINPOORT Julie, LAMBERT Sylvain, LEFEVRE David, LEGRAND Anaïs, LEMOINE Stéphane, LUSZEZYSZYN Bruno, MAIRE Jérémy, MARIE Jean-Noël, MARIE Yves, MARIE Xavier-François, MILOCHAU Serge, MORIZET Emmanuel, PAUVERT-REMY Laetitia, PELLETIER Nicolas, PICHOT Julien, PILI Giovanni, RIBAUT Alain, RIBEIRO KUNTZ Catia, ROLAND Sylvie, ROUX Carine, RUAUT Jean-Pierre, SAYEDE Frédéric, SEGARD Eric, SONNIC Mathias, TEIXEIRA Francisco, THOMAS Frédéric, VIDON Jean-Loup, VILLERY Patrick, LEFEBVRE Nadia, MAUPOU Emmanuel, SEIGNEURY Stéphane.

Absents excusés ayant donné pouvoir (5) : BESNARD Régine, BOISSET Isabelle, BRUN Ludovic, BULIARD Jean-François, ROZET David.

Absents excusés (0)

Le secrétariat de séance est assuré par Annie CAMUEL désignée à l'unanimité.

**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-1, L. 5211-9 et L. 2122-7 relatifs à l'élection de l'exécutif d'un EPCI,

Vu la délibération 26_04_02 portant création de 13 postes de Vice-Présidents,

Considérant que les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est procédé à l'élection du 9ème Vice-Président.

Le Président demande qui se porte candidat au sein de l'assemblée.

- Carine ROUX, conseillère communautaire, se porte candidat.

Le Président enregistre la candidature de Mme Carine ROUX.

Le Président demande si d'autres personnes souhaite se porter candidat.

Le vote se déroule à bulletin secret, avec enveloppe. Chaque conseiller communautaire a remis son bulletin de vote, écrit sur papier blanc, dans l'urne prévue à cet effet.

Le nombre de conseillers appelé à voter est de 66 dont 5 pouvoirs.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents ayant pris part au vote : 66
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 66
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 66
- A déduire : bulletins blancs ou nuls (conformément à l'article L.65 et L.66 du code électoral) : 4
- Reste pour le nombre de suffrage exprimés : 62

Majorité absolue : 34

ONT OBTENU :

- Carine ROUX : 53 voix
- Jean-Pierre RUAUT : 9 voix

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après avoir procédé aux votes,

Carine ROUX ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé 9ème Vice-Présidente.

**

DELIBERATION N° 26_04_12 – ELECTION DU 10EME VICE-PRESIDENT

Membres en exercice : 66

Membres présents : 61

Votants : 66 dont 5 pouvoirs

Absents excusés : 0

Date de la convocation : Jeudi 02 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 11 avril 2026 à 9h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence temporaire de Catherine DEBRAY, doyenne d'âge de l'assemblée, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élu ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (61) : AFOUADAS Youssef, ALAMICHEL Bruno, AUFFRAY Philippe, BEBIN Emmanuel, BENNETOT Arnaud, BIDOLI Lydie, BOUCHAUDY Béatrice, BOUCHER Pascal, BOUR Loïc, BRETON LEYMARIE Christine, CAILLE CAYZAC Hélène, CAMUEL Annie, CHANFRAU Dominique, CLARISSE Céline, DAGUET Laurent, DE MISCAULT Bertrand, DEBOUCHAUD Yoann, DEBRAY Catherine, DESTOUCHES Xavier, DONNAT Anne Hélène, DROUET Benoît, DUCERF Jean-Luc, FREBOURG Vincent, GARNIER Gérald, GOURIELLEC Christine, GRONBORG Ann, GUERIN Ann-Gaël, HARDY-HOUDAS Fabienne, HERVE Régis, JEANDEY Antoine, KLEINPOORT Julie, LAMBERT Sylvain, LEFEVRE David, LEGRAND Anaïs, LEMOINE Stéphane, LUSZEZYSZYN Bruno, MAIRE Jérémy, MARIE Jean-Noël, MARIE Yves, MARIE Xavier-François, MILOCHAU Serge, MORIZET Emmanuel, PAUVERT-REMY Laetitia,

PELLETIER Nicolas, PICHOT Julien, PILI Giovanni, RIBAUT Alain, RIBEIRO KUNTZ Catia, ROLAND Sylvie, ROUX Carine, RUAUT Jean-Pierre, SAYEDE Frédéric, SEGARD Eric, SONNIC Mathias, TEIXEIRA Francisco, THOMAS Frédéric, VIDON Jean-Loup, VILLERY Patrick, LEFEBVRE Nadia, MAUPOU Emmanuel, SEIGNEURY Stéphane.

Absents excusés ayant donné pouvoir (5) : BESNARD Régine, BOISSET Isabelle, BRUN Ludovic, BULIARD Jean-François, ROZET David.

Absents excusés (0)

Le secrétariat de séance est assuré par Annie CAMUEL désignée à l'unanimité.

**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-1, L. 5211-9 et L. 2122-7 relatifs à l'élection de l'exécutif d'un EPCI,

Vu la délibération 26_04_02 portant création de 13 postes de Vice-Présidents,

Considérant que les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est procédé à l'élection du 10ème Vice-Président.

Le Président demande qui se porte candidat au sein de l'assemblée.

- Antoine JEANDEY, conseiller communautaire, se porte candidat.

Le Président enregistre la candidature de M. Antoine JEANDEY.

Le Président demande si d'autres personnes souhaite se porter candidat.

Le vote se déroule à bulletin secret, avec enveloppe. Chaque conseiller communautaire a remis son bulletin de vote, écrit sur papier blanc, dans l'urne prévue à cet effet.

Le nombre de conseillers appelé à voter est de 66 dont 5 pouvoirs.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents ayant pris part au vote : 66
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 66
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 66
- A déduire : bulletins blancs ou nuls (conformément à l'article L.65 et L.66 du code électoral) : 11
- Reste pour le nombre de suffrage exprimés : 55

Majorité absolue : 34

ONT OBTENU :

- Antoine JEANDEY : 43 voix
- Jean-Pierre RUAUT : 11 voix
- Catherine DEBRAY : 1 voix

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après avoir procédé aux votes,

Antoine JEANDEY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé 10ème Vice-Président.

**

DELIBERATION N° 26_04_13 – ELECTION DU 11EME VICE-PRESIDENT

Membres en exercice : 66

Membres présents : 61

Votants : 66 dont 5 pouvoirs

Absents excusés : 0

Date de la convocation : Jeudi 02 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 11 avril 2026 à 9h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence temporaire de Catherine DEBRAY, doyenne d'âge de l'assemblée, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élu ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (61) : AFOUADAS Youssef, ALAMICHEL Bruno, AUFFRAY Philippe, BEBIN Emmanuel, BENNETOT Arnaud, BIDOLI Lydie, BOUCHAUDY Béatrice, BOUCHER Pascal, BOUR Loïc, BRETON LEYMARIE Christine, CAILLE CAYZAC Héléne, CAMUEL Annie, CHANFRAU Dominique, CLARISSE Céline, DAGUET Laurent, DE MISCAULT Bertrand, DEBOUCHAUD Yoann, DEBRAY Catherine, DESTOUCHES Xavier, DONNAT Anne Héléne, DROUET Benoît, DUCERF Jean-Luc, FREBOURG Vincent, GARNIER Gérald, GOURIELLEC Christine, GRONBORG Ann, GUERIN Ann-Gaël, HARDY-HOUDAS Fabienne, HERVE Régis, JEANDEY Antoine, KLEINPOORT Julie, LAMBERT Sylvain, LEFEVRE David, LEGRAND Anaïs, LEMOINE Stéphane, LUSZEZYSZYN Bruno, MAIRE Jérémy, MARIE Jean-Noël, MARIE Yves, MARIE Xavier-François, MILOCHAU Serge, MORIZET Emmanuel, PAUVERT-REMY Laetitia, PELLETIER Nicolas, PICHOT Julien, PILI Giovanni, RIBAUT Alain, RIBEIRO KUNTZ Catia, ROLAND Sylvie, ROUX Carine, RUAUT Jean-Pierre, SAYEDE Frédéric, SEGARD Eric, SONNIC Mathias, TEIXEIRA Francisco, THOMAS Frédéric, VIDON Jean-Loup, VILLERY Patrick, LEFEBVRE Nadia, MAUPOU Emmanuel, SEIGNEURY Stéphane.

Absents excusés ayant donné pouvoir (5) : BESNARD Régine, BOISSET Isabelle, BRUN Ludovic, BULIARD Jean-François, ROZET David.

Absents excusés (0)

Le secrétariat de séance est assuré par Annie CAMUEL désignée à l'unanimité.

**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-1, L. 5211-9 et L. 2122-7 relatifs à l'élection de l'exécutif d'un EPCI,

Vu la délibération 26_04_02 portant création de 13 postes de Vice-Présidents,

Considérant que les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est procédé à l'élection du 11^{ème} Vice-Président.

Le Président demande qui se porte candidat au sein de l'assemblée.

- Christine BRETON-LEYMARIE, conseillère communautaire, se porte candidate.

Le Président enregistre la candidature de Mme. Christine BRETON-LEYMARIE.

Le Président demande si d'autres personnes souhaite se porter candidat.

Le vote se déroule à bulletin secret, avec enveloppe. Chaque conseiller communautaire a remis son bulletin de vote, écrit sur papier blanc, dans l'urne prévue à cet effet.

Le nombre de conseillers appelé à voter est de 66 dont 5 pouvoirs.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents ayant pris part au vote : 66
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 66
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 66
- A déduire : bulletins blancs ou nuls (conformément à l'article L.65 et L.66 du code électoral) : 7
- Reste pour le nombre de suffrage exprimés : 59

Majorité absolue : 34

ONT OBTENU :

- Christine BRETON-LEYMARIE : 48 voix
- Jean-Pierre RUAUT : 10 voix
- Sylvie ROLAND : 1 voix

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après avoir procédé aux votes,

Christine BRETON-LEYMARIE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé 11ème Vice-Présidente.

**

DELIBERATION N° 26_04_14 - ELECTION DU 12EME VICE-PRESIDENT

Membres en exercice : 66

Membres présents : 61

Votants : 66 dont 5 pouvoirs

Absents excusés : 0

Date de la convocation : Jeudi 02 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 11 avril 2026 à 9h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence temporaire de Catherine DEBRAY, doyenne d'âge de l'assemblée, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élu ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (61) : AFOUADAS Youssef, ALAMICHEL Bruno, AUFRAY Philippe, BEBIN Emmanuel, BENNETOT Arnaud, BIDOLI Lydie, BOUCHAUDY Béatrice, BOUCHER Pascal, BOUR Loïc, BRETON LEYMARIE Christine, CAILLE CAYZAC Hélène, CAMUEL Annie, CHANFRAU Dominique, CLARISSE Céline, DAGUET Laurent, DE MISCAULT Bertrand, DEBOUCHAUD Yoann, DEBRAY Catherine, DESTOUCHES Xavier, DONNAT Anne Hélène, DROUET Benoît, DUCERF Jean-Luc, FREBOURG Vincent, GARNIER Gérard, GOURIELLEC Christine, GRONBORG Ann, GUERIN Ann-Gaël, HARDY-HOUDAS Fabienne, HERVE Régis, JEANDEY Antoine, KLEINPOORT Julie, LAMBERT Sylvain, LEFEVRE David, LEGRAND Anaïs, LEMOINE Stéphane, LUSZEZYSZYN Bruno, MAIRE Jérémy, MARIE Jean-Noël, MARIE Yves, MARIE Xavier-François, MILOCHAU Serge, MORIZET Emmanuel, PAUVERT-REMY Laetitia, PELLETIER Nicolas, PICHOT Julien, PILI Giovanni, RIBAUT Alain, RIBEIRO KUNTZ Catia, ROLAND Sylvie, ROUX Carine, RUAUT Jean-Pierre, SAYEDE Frédéric, SEGARD Eric, SONNIC Mathias, TEIXEIRA Francisco, THOMAS Frédéric, VIDON Jean-Loup, VILLERY Patrick, LEFEBVRE Nadia, MAUPOU Emmanuel, SEIGNEURY Stéphane.

Absents excusés ayant donné pouvoir (5) : BESNARD Régine, BOISSET Isabelle, BRUN Ludovic, BULIARD Jean-François, ROZET David.

Absents excusés (0)

Le secrétariat de séance est assuré par Annie CAMUEL désignée à l'unanimité.

**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-1, L. 5211-9 et L. 2122-7 relatifs à l'élection de l'exécutif d'un EPCI,

Vu la délibération 26_04_02 portant création de 13 postes de Vice-Présidents,

Considérant que les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est procédé à l'élection du 12ème Vice-Président.

Le Président demande qui se porte candidat au sein de l'assemblée.

- Yoann DEBOUCHAUD, conseiller communautaire, se porte candidat.

Le Président enregistre la candidature de M. Yoann DEBOUCHAUD.

Le Président demande si d'autres personnes souhaite se porter candidat.

Le vote se déroule à bulletin secret, avec enveloppe. Chaque conseiller communautaire a remis son bulletin de vote, écrit sur papier blanc, dans l'urne prévue à cet effet.

Le nombre de conseillers appelé à voter est de 66 dont 5 pouvoirs.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents ayant pris part au vote : 66
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 66
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 66
- A déduire : bulletins blancs ou nuls (conformément à l'article L.65 et L.66 du code électoral) : 8
- Reste pour le nombre de suffrage exprimés : 58

Majorité absolue : 34

ONT OBTENU :

- Yoann DEBOUCHAUD : 44 voix
- Jean-Pierre RUAUT : 13 voix
- Xavier DESTOUCHES : 1 voix

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après avoir procédé aux votes,

Yoann DEBOUCHAUD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé 12^{ème} Vice-Président.

**

DELIBERATION N° 26_04_15 – ELECTION DU 13EME VICE-PRESIDENT

Membres en exercice : 66

Membres présents : 61

Votants : 66 dont 5 pouvoirs

Absents excusés : 0

Date de la convocation : Jeudi 02 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 11 avril 2026 à 9h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France légalement convoqués se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de savonnière à Epernon, sous la présidence temporaire de Catherine DEBRAY, doyenne d'âge de l'assemblée, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire élu ci-dessous installés dans leur fonction.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (61) : AFOUADAS Youssef, ALAMICHEL Bruno, AUFFRAY Philippe, BEBIN Emmanuel, BENNETOT Arnaud, BIDOLI Lydie, BOUCHAUDY Béatrice, BOUCHER Pascal, BOUR Loïc, BRETON LEYMARIE Christine, CAILLE CAYZAC Hélène, CAMUEL Annie, CHANFRAU Dominique, CLARISSE Céline, DAGUET Laurent, DE MISCAULT Bertrand, DEBOUCHAUD Yoann, DEBRAY Catherine, DESTOUCHES Xavier, DONNAT Anne Hélène, DROUET Benoit, DUCERF Jean-Luc, FREBOURG Vincent, GARNIER Gérald, GOURIELLEC Christine, GRONBORG Ann, GUERIN Ann-Gaël, HARDY-HOUDAS Fabienne, HERVE Régis, JEANDEY Antoine, KLEINPOORT Julie, LAMBERT Sylvain, LEFEVRE David, LEGRAND Anaïs, LEMOINE Stéphane, LUSZEZYSZYN Bruno, MAIRE Jérémy, MARIE Jean-Noël, MARIE Yves, MARIE Xavier-François, MILOCHAU Serge, MORIZET Emmanuel, PAUVERT-REMY Laetitia, PELLETIER Nicolas, PICHOT Julien, PILI Giovanni, RIBAUT Alain, RIBEIRO KUNTZ Catia, ROLAND Sylvie, ROUX Carine, RUAUT Jean-Pierre, SAYEDE Frédéric, SEGARD Eric, SONNIC Mathias, TEIXEIRA Francisco, THOMAS Frédéric, VIDON Jean-Loup, VILLERY Patrick, LEFEBVRE Nadia, MAUPOU Emmanuel, SEIGNEURY Stéphane.

Absents excusés ayant donné pouvoir (5) : BESNARD Régine, BOISSET Isabelle, BRUN Ludovic, BULIARD Jean-François, ROZET David.

Absents excusés (0)

Le secrétariat de séance est assuré par Annie CAMUEL désignée à l'unanimité.

**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-1, L. 5211-9 et L. 2122-7 relatifs à l'élection de l'exécutif d'un EPCI,

Vu la délibération 26_04_02 portant création de 13 postes de Vice-Présidents,

Considérant que les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est procédé à l'élection du 13ème Vice-Président.

Le Président demande qui se porte candidat au sein de l'assemblée.

- Régis HERVE, conseiller communautaire, se porte candidat.

Le Président enregistre la candidature de M. Régis HERVE.

Le Président demande si d'autres personnes souhaite se porter candidat.

Le vote se déroule à bulletin secret, avec enveloppe. Chaque conseiller communautaire a remis son bulletin de vote, écrit sur papier blanc, dans l'urne prévue à cet effet.

Le nombre de conseillers appelé à voter est de 66 dont 5 pouvoirs.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents ayant pris part au vote : 66
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 66
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 66
- A déduire : bulletins blancs ou nuls (conformément à l'article L.65 et L.66 du code électoral) : 7
- Reste pour le nombre de suffrage exprimés : 59

Majorité absolue : 34

ONT OBTENU :

- Régis HERVE : 46 voix
- Jean-Pierre RUAUT : 12 voix
- Stéphane LEMOINE : 1 voix

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après avoir procédé aux votes,

Régis HERVE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé 13ème Vice-Président.

**

Questions diverses :

***/**

Le Président,
Stéphane LEMOINE



La Secrétaire de séance,
Annie CAMUEL

